

"Champ-Dollon ne va pas si mal"

Autor(en): **Hentsch, Michel**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): - **(1980)**

Heft 537

PDF erstellt am: **15.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1022300>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

«Champ-Dollon ne va pas si mal»

«LE NOUVEL ILLUSTRÉ»

— Comment se sent-on lorsqu'on est publiquement accusé d'être un mauvais gestionnaire, peu psychologue et, en somme, peu apte à remplir la lourde fonction d'un directeur de prison ?

MICHEL HENTSCH : — Ça ne m'empêche pas de dormir, en tout cas. Je suis attaqué comme Chavannes est attaqué pour les problèmes de l'Instruction publique. Je ne pense pas que cela l'empêche, lui non plus, de dormir. Mais j'avais un peu souci à cause de ma femme, de nos femmes respectives, celle du sous-directeur et celle du gardien-chef. J'étais au service militaire — ce que l'on me reproche — lorsque les journaux ont publié des extraits de l'avis de la Commission des visiteurs officiels. Je ne lisais pas les journaux. Ma femme m'a téléphoné, affolée. Nos femmes supportent beaucoup plus mal que nous, parce qu'elles sont moins au courant du dossier. C'est l'inconnu qui leur fait peur. De plus, ma femme est Suisse allemande et elle ne comprend pas toujours tout. Elle a paniqué. Les lettres et les téléphones de menaces, ma voiture incendiée, ce que les journaux publient, tout ça a fini par la secouer un peu. Elle m'a alarmé. Je me demandais ce qui se passait à Genève. Eh ! bien ! Quand je suis rentré, ici, à Champ-Dollon, j'ai trouvé une ambiance très décontractée. Dans le canton de Vaud, les gens sont outrés de la manière dont on parle de moi. Mais à Genève on réagit différemment. On dissocie la fonction, les idées, et la personne. On attaque d'une manière virulente. Mais, comme en France, cela fait partie des mœurs politiques : on s'incendie et ensuite on va boire un verre ensemble.

— Allez-vous démissionner ?
— Il n'en est pas question. Moi, je me sens parfaitement apte à supporter ces attaques. Je démissionnerai peut-être une fois que tout sera rentré dans l'ordre, une fois que j'aurai l'impression d'avoir fait ce que je voulais faire ici. Je démissionnerai en tout cas, si M. Grobet devenait mon chef.

— On vous reproche principalement de ne pas recevoir les



Michel Hentsch, directeur de Champ-Dollon

Sept suicides, une émeute récente, ont attiré l'attention publique sur la Prison préventive genevoise de Champ-Dollon. Aujourd'hui c'est son directeur, M. Michel Hentsch, qui est personnellement critiqué par la Commission des visiteurs officiels. Il répond aux questions de Monique Picard

détenus. Certains ne vous ont-ils vu qu'à la télévision.

— Peut-être étaient-ce des gens qui n'avaient passé que deux jours ici...

» Dans l'ensemble, il est exact que je ne vois pas les détenus dans la mesure où je le voudrais. Je considère que les gardiens sont le mieux en mesure de connaître les problèmes qui sont de l'ordre du quotidien et qu'ils peuvent établir le contact avec les détenus. La conception de la condition pénitentiaire que je m'emploie à améliorer constamment, ça c'est mon rôle. Et je considère que c'est plus important que de courir chaque fois qu'un détenu me sonne. Il est exact, comme l'a dit M. Fontanet, que je ne suis pas homme à me précipiter. Il faut aussi savoir que les détenus ne sont pas toujours au clair sur ce que sont leurs besoins véritables. La preuve, c'est qu'ils sont ici. Une fois dans leur vie, ils ont

mal compris où était leur intérêt et ils se sont retrouvés en taule. Les commissions, des sages et des visiteurs officiels, ont longtemps entendu les détenus, mais il y avait des mots d'ordre. Je m'étonne de la naïveté des commissions : les listes de revendications avaient circulé avant ! Mais il semble que les détenus ont un tel impact que s'ils rotent de travers toute la République en parle...

» Mon prédécesseur à Saint-Antoine, dont on chante les louanges, passait son temps à courir chez les détenus. Un directeur de prison ne doit être qu'un dernier recours. Il serait faux que Dieu le Père arrive au premier coup de sonnette. Mon prédécesseur cassait toutes les règles. On ne peut pas d'une part obliger les gardiens à être des matons et donner, en tant que directeur, un sucre par derrière. C'est la mort du système, la catastrophe. Quand un détenu est passé par un essai de

traitement intermédiaire d'un de mes collaborateurs et que ça n'a pas suffi, alors je suis la dernière instance. Mais les rares, trop rares fois, où je vois un détenu, je fais semblant de paraître totalement disponible. Si la discussion s'arrête, c'est faute de matière, c'est le détenu qui se lève parce qu'il n'a plus rien à dire, pas parce que c'est l'heure.

— On vous reproche de ne pas tenir à jour un fichier informatif sur la situation des détenus depuis leur arrivée chez vous.

— Je n'ai pas de fichier, non. Si j'avais trois ou quatre secrétaires de plus, on ferait un fichier, ça les occuperait. J'ai dans mes classeurs suffisamment de documents pour savoir à qui je parle. De documents internes, s'entend, puisque nous n'avons pas le dossier judiciaire d'un détenu en prévention. On m'accuse également de ne pas répondre aux lettres. Je m'inscris en faux contre cette accusation. Il m'arrive parfois de confier la réponse à un de mes collaborateurs en lui disant d'avertir le détenu que je l'ai chargé de lui parler à ma place. Je reçois ensuite un rapport qui est classé avec la lettre du détenu.

— Est-ce que vos collaborateurs sont de votre côté ?

— Oui. Il y a des contestations ponctuelles, quand je n'ai pas le temps d'informer à temps d'une décision. Mais je m'en explique dès que possible et tout s'arrange. Mais, dans l'ensemble, mon personnel est derrière moi.

» On monte les choses en épingle, parce que c'est gênant de s'occuper du sort des prisonniers, de la gauche à la droite — même les libéraux genevois prennent ce dernier bateau —, mais je dis qu'à Champ-Dollon, ça ne va pas si mal que ça, dans l'ensemble, les gens sont satisfaits de leur sort. Dans la mesure où on peut être satisfait de son sort en prison. Pourquoi y a-t-il tellement de détenus qui font des pieds et des mains pour rester à Champ-Dollon et ne pas être transféré à Bochuz ou à Bellechasse ? Parce qu'en définitive, ils se sentent pas si mal que ça ici.

POINT DE VUE

Qu'est-ce que je disais au juste ?

Coup de téléphone, l'autre soir. Une dame-sondeuse veut savoir les détails du livret de famille et, surtout, si et ce que nous télévisons. Remballage ferme mais courtois, d'autant plus que la dame a pour instruction de ne parler téléloche qu'avec le chef de famille (un instant, je mets ma casquette!) — lequel n'est pas là et se serait fait un plaisir de lui raconter énormités et paillardises pour perturber la statistique.

La TV, donc, sonde.

Elle sonde même au point — me suis-je laissé sussurer — que l'argument du taux d'écoute est de plus en plus souvent avancé sous le nez des producteurs et réalisateurs afin qu'ils s'en imbibent le pompon.

Il faut plaire — de peur que les chers téléspectateurs ne basculent sur une autre chaîne.

Ah.

Cette interview de l'actuel directeur de la prison de Champ-Dollon, nous vous en avions déjà servi un extrait dans le dernier numéro de DP. Cette semaine, c'est le document tout entier que nous vous proposons (avec l'aimable autorisation du «Nouvel Illustré» — n° 9/1980 — dans lequel ce texte a paru). Parce que nous l'avons sur le cœur. Parce que nous ne pouvons décemment pas continuer à tenter d'ouvrir dans ces colonnes quelques fenêtres sur le régime carcéral tant que cette pièce ne sera pas versée au dossier. On nous épargnera tout commentaire. Une seule précision, à titre de rappel: la prison dont parle M. Hentsch est une prison préventive (l'immense majorité de ces détenus qui «se sont retrouvés en taule» sont donc présumés innocents). PS. L'homme qui provoquerait, en arrivant au Conseil d'Etat, la démission immédiate de M. Hentsch selon lui: Christian Grobet, conseiller national socialiste, avocat.